



Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire

Accorderie du Cœur des Bauges

Le vendredi 23 novembre 2018
Dès 18h à la Maison du Parc du Châtelard



SOMMAIRE :

Assemblée Extraordinaire, Procès verbal	p3 – p5
<i>Modification des statuts</i>	<i>p6 – p8</i>
Assemblée Ordinaire, Procès verbal	p9 – p12
<i>Comptes annuels 2017 – 2018</i>	<i>p13 – p29</i>
<i>Rapport financier 2017 - 2018</i>	<i>p30 – p31</i>
<i>Budget prévisionnel 2019</i>	<i>p32 - p33</i>
<i>Rapport moral et rapport d'activité 2018</i>	<i>p34 – p42</i>
<i>Note d'intention 2019</i>	<i>p43</i>

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

PROCÈS-VERBAL

Accorderie du Coeur des Bauges

Le Vendredi 23 novembre 2018, à la Maison du Parc, Le Châtelard

*Concernant l'association Accorderie du Coeur des Bauges
Siège social : Chemin de la Chapelle, 73630 Doucy-en-Bauges
Local : Rue Amédée V, 73630 Le Châtelard
Contact : 09 72 64 74 71 – coeurdesbauges@accorderie.fr
SIRET : 835 361 668 00014*

Le vendredi 23 novembre 2018, à 18h les membres de l'association de l'Accorderie du Coeur des Bauges se sont réunis à la Maison du Parc du Châtelard en Assemblée Générale Extraordinaire sur convocation des co-président(e)s. Il a été établi une feuille d'émargement des membres présents dont le récapitulatif se trouve à la fin du document.

L'assemblée était présidée par 5 des 6 co-président(e)s de l'association :

- Camille DUMOULIN
- Sébastien LAZZARONI
- Claire VAILLE
- Fanny VIDALENCHE
- Nathalie RAISON

Absence de Fabienne REMEUF

Le procès verbal a été rédigé par Charlotte PETIOT, salariée de l'association.
Mr Laurent SINGER, expert comptable de l'association, était présent.

Après avoir vérifié les procurations et constaté que l'assemblée était en nombre pour siéger, les co-présidents ouvrent la séance à 18h20.

L'Assemblée Générale Extraordinaire concerne la modification des statuts à propos des articles 5, 7, 8, 9, 10, 11 et 12. Il a été fait lecture de ces modifications.

A l'issue des débats, les co-président(e)s de séance ont mis aux voix la validation des nouveaux statuts, conformément à l'ordre du jour.

- l'Article 5 : « Objet ». *L'article a été adopté à l'unanimité.*
- l'Article 7 : « Les Membres de droit et les membres actifs de l'association ». *L'article a été adopté à l'unanimité.*
- l'Article 8 : « L'Admission et l'adhésion ». *L'article a été adopté à l'unanimité.*
- l'Article 9 : « La perte de la qualité des membre actif ». *L'article a été adopté à l'unanimité.*
- l'Article 10 : « Le Conseil d'Administration ». *L'article a été adopté avec une abstention.*
- l'Article 11 : « L'Assemblée Générale Ordinaire ». *L'article a été adopté à l'unanimité.*
- l'Article 12 : « L'Assemblée Générale Extra-ordinaire ». *L'article a été adopté à l'unanimité.*

Lors du débat, les éléments suivants ont été avancés :

- *Article 8* : Cela implique bien que tous les accordeur(e)s inscrits depuis le début de l'association deviennent adhérents de fait. Ils devront en être informés.
- *Article 9* : A partir de quel moment considère-t-on qu'il y a démission des adhérents ? Comment vérifier si les accordeur(e)s sont des membres actifs ? Faut-il mettre en place une cotisation en temps ?
- *Article 10* : Faut-il mettre en place un quorum au sein du Conseil d'Administration et dans quelle proportion ? Ceci pose la question de l'engagement des membres du Conseil d'Administration. Il est important que les membres du Conseil d'Administration envoient leur pouvoir en cas d'absence. Une proposition : passer à un quorum représenté à 1/3 plutôt qu'à la moitié des membres du CA.

La modification des statuts a donc été adoptée par l'Assemblée Générale Extraordinaire. L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 20h, pour faire suite à l'Assemblée Générale Ordinaire (*cf. le Procès Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire*).

Il est dressé un procès-verbal de la réunion, signé par les co-président(e)s de séance.

Au Châtelard, le 23 novembre 2018

Les Co-président(e)s de séance :

Camille DUMOULIN
Co-présidente

Sébastien LAZZARONI
Co-président

Nathalie RAISON
Co-présidente

Claire VAILLE
Co-présidente

Fanny VIDALENCHE
Co-présidente

Membres du Conseil d'Administration 2017-2018 présents

Camille DUMOULIN, co-présidente
Sébastien LAZZARONI, co-président
Nathalie RAISON, co-présidente
Claire VAILLE, co-présidente
Fanny VIDALENCHE, co-présidente
Marie-José GOUVERNEUR, administratrice
Muriel LALLEE, administratrice
Véronique MIEGE, administratrice
Karine REYBOIS, administratrice

Membres du Conseil d'Administration 2017-2018 absents

Fabienne REMEUF, co-présidente
Cécile GUILLEN, administratrice
Christian LECOMTE, administrateur

Adhérents de l'association présents

Claudia BILLAT
Daniel CHAUVET
Françoise CHAUVET
Brigitte CHEVALIER
Sébastien COTTRANT
Hélène FAUVET
Hervé GUILLEN
Bérangère HAUET
Evelyne LADOIRE-CAHUET
Jean-François LORENTZ
Françoise MEUDEC
Joël NICOLAS
Monique PEIRANO
Thomas PERRON
Nicolas PERROT
Denis REGNAUD
Christine REVUZ
Michel SAVOY
Maurice VITTOZ

Procurations

François BROUSSART donne procuration à Thomas PERRON
Sophie DODELIN donne procuration à Muriel LALLEE
Elsa EYRAUD donne procuration à Fanny VIDALENCHE
Muriel GERVAIS donne procuration à Hervé GUILLEN
Audrey JOUANNE donne procuration à Camille DUMOULIN
Evelyne LORENTZ donne procuration à Jean-François LORENTZ
Philippe MASSON donne procuration à Nathalie RAISON
Stéphanie ROYER donne procuration à Claudia BILLAT

Adhérents - personnes morales

Les Amis des Bauges représentés par Jean DEBRÉ

Assemblée générale extraordinaire
Vendredi 23 novembre 2018
Modification des statuts

Article 5 : Objet

L'association Accorderie du Coeur des Bauges a pour objet exclusif de mettre en place et de développer sur le territoire des Bauges toutes actions d'intérêt général à caractère social, familial, culturel, éducatif et philanthropique basées sur l'activité d'Accorderie en lien et dans le respect de la Charte des Accorderies de France (voir préambule ou annexe) et de l'agrément de Franchise Sociale accordé par le Réseau des Accorderies de France.

Une Accorderie a pour missions de favoriser les solidarités de proximité et de lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale grâce à la mise en place et l'animation d'un système d'échange de services basé sur une monnaie « temps » (1h=1h) et accessible à tous. Ce système d'échange permet de créer un large réseau de solidarités et de coopération entre tous les citoyens en tissant durablement des liens entre les habitants sur leur territoire de vie, en favorisant la rencontre et la mixité sociale entre des personnes d'âges, de situation sociale, de nationalités et de sexes différents, et en appuyant le développement du pouvoir d'agir de l'ensemble des individus.

Article 7 : Membres de droit et membres actifs de l'association

L'association se compose de membres actifs et de membres de droit.

Membres actifs :

- Toute personne physique bénéficiant du système d'échanges d'une Accorderie et ayant signé la charte des Accorderies de France devient membre actif de l'Accorderie et est appelé accordeur. En accord avec l'objet social et les statuts de l'association, ils échangent des services dans un esprit de coopération et de solidarité. En tant que membre actif, il est invité à participer à la gouvernance de l'association.

- Les personnes morales agréées par le conseil d'administration peuvent prendre part à la gouvernance en participant aux assemblées générales à raison d'une voix par structure.

Membres de droit :

Sont membres de droit de l'association, à titre consultatif, les institutions qui soutiennent financièrement son projet.

Article 8 : Admission et adhésion

L'Accorderie est ouverte à tous à condition d'accepter et de souscrire aux principes énoncés dans la Charte des Accorderies. L'association s'interdit toute discrimination, veille au respect de ce principe et garantit la liberté de conscience pour chacun de ses membres.

Les mineurs peuvent adhérer à l'association sous réserve d'une autorisation écrite de leurs parents ou tuteurs légaux. Ils sont membres à part entière de l'association. Seuls les mineurs de plus de 16 ans ont une voix à l'assemblée générale.

Aucune cotisation financière n'est demandée aux Accordeurs pour devenir membre actif et participer à la gouvernance de l'Accorderie.

Article 10 : Le conseil d'Administration

L'association est dirigée par un conseil d'administration de 5 personnes minimum et 20 personnes au maximum. Les membres sont élus pour 3 années par l'assemblée générale et renouvelés par tiers chaque année. Tous les membres actifs de l'association sont éligibles y compris les mineurs d'au moins 16 ans avec accord écrit de leurs parents ou tuteurs. Les fonctions d'administrateurs de l'Accorderie sont exercées de façon désintéressée et gratuite. En cas de vacance de poste, le conseil d'administration peut pourvoir provisoirement au remplacement de ses membres. Il est procédé à leur remplacement définitif à l'assemblée générales suivante. Les pouvoirs des membres ainsi élus prennent fin à l'époque où devraient expirer le mandat des membres remplacés.

Le conseil d'administration met en œuvre les décisions de l'assemblée générale, organise et anime la vie de l'association dans le cadre fixé par les statuts. Le conseil d'administration adopte un fonctionnement collégial : tous ses membres sont co-décideurs. Au minimum 5 co-présidents sont mandatés au sein du conseil d'administration pour la représentation légale de l'association. Ils sont renouvelés à l'issue de chaque assemblée générale ordinaire par le nouveau conseil d'administration élu.

Le fonctionnement de l'Accorderie est pris en charge par les accordeurs, en respectant les principes de la démocratie. Les accordeurs sont impliqués et ont la majorité des voix dans les instances décisionnelles et dans l'organisation des activités.

Le conseil d'administration se réunit aussi souvent que nécessaire pour le bon fonctionnement de l'association et au moins quatre fois par an à l'initiative et sur invitation d'au moins 1 membre. La présence d'au moins la moitié des membres dont au moins 2 co-présidents est nécessaire pour que le conseil d'administration puisse délibérer valablement.

Les décisions sont prises par consentement. L'association et ses organes décisionnels s'efforceront de prendre leurs décisions par consentement dans l'objectif d'inclure l'opinion de chacun-e, la participation de tous-tes sans pour autant l'imposer. Le consentement est atteint lorsqu'une proposition est largement approuvée ou ne rencontre pas de veto ou d'opposition forte. Contrairement à l'unanimité, le processus de prise de décision par consentement construit sa décision collectivement sans avoir recours systématiquement au vote. Une proposition ne peut être bloquée sans autre proposition.

En cas d'échec du processus de consentement, la décision pourra être prise par un vote à la majorité des deux tiers, à main levée ou par bulletin secret si un membre le demande, et validée par la présence ou représentation d'au moins des deux tiers de ses membres.

Article 11 : Assemblée générale ordinaire

L'assemblée générale ordinaire comprend tous les membres adhérents de l'association. Elle est aussi ouverte à toutes personnes susceptibles d'être intéressées par les objectifs de l'association. Mais ne prennent part aux votes que les membres actifs à l'exclusion des mineurs de moins de 16 ans.

L'assemblée générale ordinaire se réunit au moins une fois par an sur convocation du Conseil d'Administration, 15 jours au moins avant la date fixée, par courrier postal ou mail et par affichage dans le local. L'ordre du jour est inscrit sur les convocations.

La réunion commencera par l'ordre du jour, suivi par la présentation des rapports moraux, d'activité et financiers pour approbation. L'assemblée générale délibère sur les orientations à venir et se prononce sur le budget prévisionnel et elle procède enfin à l'élection des membres du Conseil d'Administration collégial.

Les décisions de l'assemblée sont prises à la majorité, à mains levées, ou à bulletin secret si un membre le demande. La présence d'au moins un tiers de ses membres, présents ou représentés, est nécessaire pour la validité de ses délibérations. Chaque membre ne peut détenir plus d'un pouvoir.

Discussion à mener autour du quorum nécessaire pour la prise de décision.

Proposition de suppression du quorum pour l'AG ordinaire.

Article 12 : Assemblée générale extraordinaire

Si besoin est, à la demande du conseil d'administration, ou du quart des membres actifs de l'association, l'assemblée générale extraordinaire est convoquée, notamment pour une modification des statuts ou la dissolution de l'association. Les modalités de convocation sont identiques à l'assemblée générale ordinaire.

Pour la validité de ses délibérations il est nécessaire qu'au moins le tiers des membres actifs de l'association soient présents ou représentés par un autre membre actif et muni d'un pouvoir écrit.

Si le quorum n'est pas atteint, l'assemblée extraordinaire est convoquée à nouveau, à quinze jours d'intervalle. Elle peut alors délibérer quel que soit le nombre de présents. Les délibérations sont prises au consentement, ou à défaut, à la majorité des deux tiers des membres présents ou représentés.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

PROCÈS-VERBAL

Accorderie du Coeur des Bauges

Le Vendredi 23 novembre 2018, à la Maison du Parc, Le Châtelard

*Concernant l'association Accorderie du Coeur des Bauges
Siège social : Chemin de la Chapelle, 73630 Doucy-en-Bauges
Local : Rue Amédée V, 73630 Le Châtelard
Contact : 09 72 64 74 71 – coeurdesbauges@accorderie.fr
SIRET : 835 361 668 00014*

Le vendredi 23 novembre 2018, à 20h les membres de l'association de l'Accorderie du Coeur des Bauges se sont réunis à la Maison du Parc du Châtelard en Assemblée Générale Ordinaire sur convocation des co-président(e)s. Il a été établi une feuille d'émargement des membres présents dont le récapitulatif se trouve à la fin du document.

L'assemblée était présidée par 5 des 6 co-président(e)s de l'association :

- Camille DUMOULIN
- Sébastien LAZZARONI
- Claire VAILLE
- Fanny VIDALENCHE
- Nathalie RAISON

Absence de Fabienne REMEUF

Le procès verbal a été rédigé par Charlotte PETIOT, salariée de l'association.
Mr Laurent SINGER, expert comptable de l'association, était présent.

Après avoir vérifié les procurations et constaté que l'assemblée était en nombre pour siéger, les co-présidents ouvrent la séance à 20h.

L'ordre du jour a été rappelé par les co-président(e)s :

- Rapport financier 2017 – 2018
- Comptes annuels 2017 – 2018
- Budget prévisionnel 2019
- Rapport moral et rapport d'activité 2018
- Note d'intention pour 2019
- Élection des nouveaux membres du bureau

Il a été fait lecture des différents rapports mentionnés ci-dessus par les co-président(e)s et les comptes annuels 2017 – 2018 ont été présentés et validés par l'expert comptable.

A l'issue des questions et éclaircissements, les co-président(e)s de séance ont mis aux voix les différents rapports, conformément à l'ordre du jour :

Rapport financier 2017-2018

L'assemblée générale adopte le rapport financier à l'unanimité.

Budget prévisionnel 2019

L'assemblée générale adopte le budget prévisionnel 2019 à l'unanimité.

Rapport moral et rapport d'activité 2018

L'assemblée générale adopte le rapport moral et le rapport d'activité 2018 à l'unanimité.

Note d'intention pour 2019

L'Assemblée Générale adopte la note d'intention pour 2019 à l'unanimité.

Renouvellement des mandats et élection des nouveaux membres du Conseil d'Administration :

L'Assemblée Générale a pris note, des membres sortants :

- Fabienne REMEUF, co-présidente
- Karine REYBOIS, administratrice
- Muriel LALLEE, administratrice
- Véronique MIEGE, administratrice
- Christian LECOMTE, administrateur
- Cécile GUILLEN, administratrice

L'Assemblée Générale a pris note du renouvellement des mandats de :

- Fanny VIDALENCHE, co-présidente
- Claire VAILLE, co-présidente
- Camille DUMOULIN, co-présidente
- Sébastien LAZZARONI, co-présidente
- Marie-José GOUVERNEUR, administratrice

L'Assemblée Générale a voté à l'unanimité pour l'entrée de 4 nouveaux membres :

- Hervé GUILLEN, administrateur
- Maurice VITTOZ, administrateur
- Christine REVUZ, administratrice
- Claudia BILLAT, administratrice

Ceux-ci exerceront leur fonction conformément aux statuts pour une durée de 3 années et renouvelés par tiers chaque année.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 21h30.

Il est dressé un procès-verbal de la réunion, signé par les co-président(e)s de séance.

Au Châtelard, le vendredi 23 novembre 2018

 Rue Amédée V, 73 630 Le Châtelard
 09 72 64 74 71
 coeurdesbauges@accorderie.fr
 www.accorderie.fr/coeurdesbauges

Les Co-président(e)s de séance :

Camille DUMOULIN
Co-présidente

Sébastien LAZZARONI
Co-président

Nathalie RAISON
Co-présidente

Claire VAILLE
Co-présidente

Fanny VIDALENCHE
Co-présidente

Membres du Conseil d'Administration 2017-2018 présents

Camille DUMOULIN, co-présidente
Sébastien LAZZARONI, co-président
Nathalie RAISON, co-présidente
Claire VAILLE, co-présidente
Fanny VIDALENCHE, co-présidente
Marie-José GOUVERNEUR, administratrice
Muriel LALLEE, administratrice
Véronique MIEGE, administratrice
Karine REYBOIS, administratrice

Membres du Conseil d'Administration 2017-2018 absents

Fabienne REMEUF, co-présidente
Cécile GUILLEN, administratrice
Christian LECOMTE, administrateur

Adhérents de l'association présents

Claudia BILLAT
Daniel CHAUVET
Françoise CHAUVET
Brigitte CHEVALIER
Sébastien COTTRANT
Hélène FAUVET
Hervé GUILLEN
Bérangère HAUET
Evelyne LADOIRE-CAHUET
Jean-François LORENTZ
Françoise MEUDEC
Joël NICOLAS
Monique PEIRANO
Thomas PERRON
Nicolas PERROT
Denis REGNAUD
Christine REVUZ
Michel SAVOY
Maurice VITTOZ

Procurations

François BROUSSART donne procuration à Thomas PERRON
Sophie DODELIN donne procuration à Muriel LALLEE
Elsa EYRAUD donne procuration à Fanny VIDALENCHE
Muriel GERVAIS donne procuration à Hervé GUILLEN
Audrey JOUANNE donne procuration à Camille DUMOULIN
Evelyne LORENTZ donne procuration à Jean-François LORENTZ
Philippe MASSON donne procuration à Nathalie RAISON
Stéphanie ROYER donne procuration à Claudia BILLAT

Adhérents - personnes morales

Les Amis des Bauges représentés par Jean DEBRÉ

COMPTES ANNUELS 2017-2018

Association ACCORDERIE DU CŒUR DES BAUGES

Chemin de La Chapelle
73630 DOUCY en BAUGES

Exercice social : du 01/09/2017 au 31/08/2018



ATTESTATION

Dans le cadre de la mission de présentation des comptes annuels de l'Association Accorderie du Cœur des Bauges, pour l'exercice allant du 1er Septembre 2017 au 31 Aout 2018, et conformément aux termes de la lettre de mission, j'ai effectué les diligences prévues par les normes de Présentation définies par l'Ordre des Experts comptables.

A la date de mes travaux qui ne constituent pas un audit et à l'issue de ceux-ci, je n'ai pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels.

Les comptes annuels ci-joints, qui comportent 17 pages, se caractérisent par les données suivantes :

- **Total du bilan : 25 592 euros**
- **Chiffre d'affaires : Néant**
- **Résultat net comptable : 9 548 euros**
- **Subventions reçues ou à percevoir : 18 520 euros**

Fait à DOUCY EN BAUGES,

Le 11 Octobre 2018

Laurent SINGER

Expert-comptable – gérant de la SARL L'Abeille Comptabilité



SOMMAIRE

	Page :
Attestation :	2
Bilan :	4
Compte de Résultat :	8
Annexes :	13

BILAN

BILAN

Actif

Rubriques	Montant brut	Dépréciation	Montant net N	Montant net N-1
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières				
Actif immobilisé				
Stocks de matières premières, approvisionnements, en cours de production				
Stock de marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances clients et comptes rattachés				
Autres créances	5 423		5 423	2 800
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	20 169		20 169	135
Charges constatées d'avance				
Actif circulant	25 592		25 592	2 935
TOTAL GÉNÉRAL	25 592		25 592	2 935

Passif

Rubriques	Montant net N	Montant net N-1
Fonds associatif avec droit de reprise	10 000	
Ecart de réévaluation		
Réserve légale		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
<i>Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants</i>		
Report à nouveau	(121)	
Résultat de l'exercice	9 548	(121)
Fonds dédiés/Subventions	3 800	2 500
Capitaux propres	23 227	2 379
Provisions pour risques et charges		
Autres emprunts et dettes assimilées		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Fournisseurs et comptes rattachés	708	406
Autres dettes	1 657	150
<i>Dont comptes courants d'associés de l'exercice N</i>		
Produits constatés d'avance		
Dettes	2 365	556
TOTAL GÉNÉRAL	25 592	2 935

DETAIL DU BILAN SIMPLIFIE

Rubriques	01/09/2017	31/01/2017	Variation	
	31/08/2018	31/08/2017	Montant	%
	12	7		
Autres créances	5 423	2 800	2 623	93,67
4210040 SALAIRE AVRIL	17		17	
4210050 SALAIRE MAI	17		17	
4210060 SALAIRE JUIN	17		17	
4210070 SALAIRE JUILLET	17		17	
4387000 PRODUITS A RECEVOIR	1 505		1 505	
4487000 ORGANISMES PUBLICS - PAR	3 800	2 800	1 000	35,71
4676000 VIDALENCHE Fanny	49		49	
Disponibilités	20 169	135	20 034	14 841,33
5121000 CREDIT COOPERATIF	20 157	135	20 022	14 832,19
5310000 CAISSE	12		12	
Actif circulant + comptes de régularisation	25 592	2 935	22 657	771,96
TOTLA GÉNÉRAL ACTIF	25 592	2 935	22 657	771,96
Capital social ou individuel	10 000		10 000	
1013100 FONDS ASSOCIATIFS avec DROIT de REPRISE	10 000		10 000	
Report à nouveau	(121)		(121)	
1190000 REPORT à NOUVEAU Débiteur	(121)		(121)	
Résultat de l'exercice	9 548	(121)	9 669	7 990,31
Provisions réglementées	3 800	2 500	1 300	52,00
1314000 FONDS DEDIES / SUBVENTIONS COMMUNES	300	500	(200)	-40,00
1315500 FONDS DEDIES / SUBVENTION CONSEIL GENERAL	3 500		3 500	
1316000 FONDS DEDIES / SUBVENTIONS SECOURS CATHOLIQUE		2 000	(2 000)	-100,00
Capitaux propres	23 227	2 379	20 848	876,34
Fournisseurs et comptes rattachés	708	406	302	74,30
401CHARLOTTEFrais Professionnels CHARLOTTE	64		64	
401LAZZA Sébastien LAZZARONI	44	44		
401VAILLE Claire VAILLE		62	(62)	-100,00
4081 FOURNISSEURS FACT.NON PARVENUES	600	300	300	100,00
Autres dettes	1 657	150	1 507	1 004,81
4210080 SALAIRE AOUT	835		835	
4310000 TESE	743		743	
4486000 ETAT - CHARGES à PAYER	79		79	
4675000 Fabien REMEUF		150	(150)	-100,00

Dettes et comptes de régularisation	2 365	556	1 809	325,34
TOTAL GÉNÉRAL PASSIF	25 592	2 935	22 657	771,96

COMPTE DE RESULTAT

COMPTES DE RESULTAT

Rubriques	Export	Montant N	Montant N-1
Ventes de marchandises			
Production vendue de biens			
Production vendue de services			
Production stockée			
Production immobilisée			
Subventions d'exploitation reçues		18 520	2 800
Autres produits		2 505	
Produits d'exploitation		21 025	2 800
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			
Variations de stock de (marchandises)			
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)			
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)			
Autres charges externes		2 873	421
Impôts, taxes et versements assimilés		79	
Rémunération du personnel		6 442	
Charges sociales		778	
Dotations aux amortissements			
Dotations aux provisions			
Autres charges		6	
Charges d'exploitation		10 177	421
RESULTAT D'EXPLOITATION		10 848	2 379
Produits financiers			
Produits exceptionnels		2 500	
Charges financières			
Charges exceptionnelles		3 800	2 500
Impôts sur les bénéfices			
BÉNÉFICE OU PERTE		9 548	(121)

	Réintégrations	Déductions
Rémunérations et avantages personnels non déductibles		
Amortissements excédentaires et autres amortissements non déductibles		
Provisions non déductibles		
Impôts et taxes non déductibles		
Réintégrations diverses		
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		
Abattements sur le bénéfice		
Déductions diverses		

Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTERIEURS	9 548	
Déficit de l'exercice reporté en arrière		
Déficits antérieurs reportables / Dont imputés sur le résultat :	121	
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTERIEURS	9 548	

DETAIL DU COMPTE DE RESULTAT

Rubriques	01/09/2017	31/01/2017	Variation	
	31/08/2018	31/08/2017	Montant	%
	12	7		
Subventions d'exploitation reçues	18 520	2 800	15 720	561,43
7411000 SUBVENTION CHAMBERY METROPOLE	3 000		3 000	
7412000 SUBVENTION FONDATION MACIF	4 500		4 500	
7413000 SUBVENTION ETAT DIRECCTE	3 500		3 500	
7414000 SUBVENTIONS COMMUNES	1 020	800	220	27,50
7415000 SUBVENTION CONSEIL GENERAL	3 500		3 500	
7416000 SUBVENTION SECOURS CATHOLIQUE	3 000	2 000	1 000	50,00
Autres produits	2 505		2 505	
7581000 DONS et MECENAT	1 000		1 000	
7916400 ACTION DE FORMATION PREALABLE AU RECRUTEMENT INDIVIDUELLE	1 505		1 505	
Produits d'exploitation hors TVA	21 025	2 800	18 225	650,89
Autres charges externes	2 873	421	2 452	582,34
6063000 PETIT EQUIPEMENT	77		77	
6063100 PRODUITS d' ENTRETIEN	35		35	
6064000 FOURNITURES ADMINISTRATIVES	229		229	
6132000 LOCATIONS IMMOBILIERES	50		50	
6140000 CHARGES LOCATIVES	400		400	
6161000 ASSURANCE MULTIRISQUES	140		140	
6226400 HONORAIRES COMPTABLES	600	300	300	100,00
6227000 FRAIS D'ACTES		44	(44)	-100,00
6231000 PUBLICITE,ANNONCES,INSERTIONS	382		382	
6251000 REPAS et RESTAURANT	4		4	
6255000 FRAIS de DEPLACEMENTS	390	62	328	528,52
6257000 RECEPTION	29		29	
6261000 FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS	238		238	
6262000 FRAIS POSTAUX	29		29	
6278000 SERVICES BANCAIRES	103	15	88	587,41
6281000 COTISATIONS	168		168	
Impôts, taxes et versements assimilés	79		79	
6333000 FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE	35		35	
6335000 TAXE d'APPRENTISSAGE	44		44	
Rémunérations du personnel	6 442		6 442	
6411000 SALAIRE BRUT	6 442		6 442	
Charges sociales	778		778	
6451000 URSSAF	100		100	
6453000 ARRCO (Retraite Complémentaire)	377		377	
6454000 POLE EMPLOI	271		271	

Rubriques	01/09/2017 31/08/2018	31/01/2017 31/08/2017	Variation	
	12	7	Montant	%
6455000 PREVOYANCE	31		31	
Autres charges	6		6	
6580000 CHARG.DIV.GEST.COURANTES	6		6	
Charges d'exploitation	10 177	421	9 756	2 317,27
Résultat d'exploitation	10 848	2 379	8 469	355,99
Produits exceptionnels	2 500		2 500	
7875000 REPRISE Eng. à réaliser/SUBV. attribuée	2 500		2 500	
Charges exceptionnelles	3 800	2 500	1 300	52,00
6875000 ENGAGEMENTS à REALISER / SUBVENTION ATTRIBUEE	3 800	2 500	1 300	52,00
BÉNÉFICE OU PERTE	9 548	(121)	9 669	7 990,31

ANNEXES

CHARGES A PAYER

Montant des charges à payer inclus dans les postes de bilan suivants :

Rubriques	Montant
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	600
Dettes fiscales et sociales	79
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Disponibilités, charges à payer	
Autres dettes	
TOTAL	679

PRODUITS ET AVOIRS A RECEVOIR

Montant des produits et avoirs à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant TTC
Immobilisations financières	
- Créances rattachées à des participations	
- Autres immobilisations financières	
Créances	
- Créances clients et comptes rattachés	
- Autres créances	5 305
<i>dont avoirs à recevoir</i>	
Valeurs mobilières de placement	
Disponibilités	
TOTAL	5 305

PRINCIPES COMPTABLES, METHODES D'EVALUATION

Les comptes annuels de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables, dans le respect du principe de prudence et de l'indépendance des exercices, et en présumant de la continuité de l'exploitation et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

a) Immobilisations corporelles :

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais d'accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

b) Titres immobilisés :

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

c) Stocks :

La valeur brute des marchandises et approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Les produits fabriqués ont été évalués à leur coût de production. Les charges fixes de fabrication ont été prises en compte sur la base des capacités normales de production de l'entreprise, à l'exclusion de tous coûts de sous-activité et de stockage.

Les stocks (et en cours) ont, le cas échéant, été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la date de clôture de l'exercice.

d) Créances et dettes :

Les créances sont comptabilisées pour leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

IMMOBILISATIONS – AMORTISSEMENTS

Immobilisations

Rubriques	Montant début exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Reprises	Montant fin exercice
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriel				
Installations générales, agencements et divers				
Matériel de transport				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations financières				
TOTAL	0	0	0	0

Amortissements

Rubriques	Montant début exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Reprises	Montant fin exercice
Immobilisations incorporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriel				
Installations générales, agencements et divers				
Matériel de transport				
Autres immobilisations corporelles				
TOTAL	0	0	0	0

Rapport financier de l'Accorderie du Cœur des Bauges exercice comptable du 1 septembre 2017 – 31 août 2018

Synthèse générale de l'exercice clôturé

Le budget prévisionnel prévoyait 24 968 euros de chiffre d'affaires. Le compte de résultat indique que le prévisionnel a été réalisé car notre chiffre d'affaires pour l'exercice qui vient de se terminer est de 25 787 euros. Le résultat est de 9 943 euros.

Recettes

Les recettes sont composées en grande majorité par des subventions de la part de communes du Cœur des Bauges, de la communauté de communes de Grand Chambéry, de l'État par l'intermédiaire de la DIRECCTE et du Pôle Emploi, et du Département de la Savoie pour le secteur public. Pour le privé, nous sommes aidés financièrement par le Secours Catholique de la Savoie, la Fondation MACIF, la Fondation de France (dans le cadre du projet avec Radio Alto et l'ADMR) et la Boulangerie d'Ecole en Bauges.

Pour cet exercice, il y a plus de communes du Cœur des Bauges qui nous soutiennent. Aux communes déjà présentes en 2016/2017 que sont Arith, Saint-François de Sales, Bellecombe, Sainte-Reine, et Aillon-le-Jeune, nous avons eu le plaisir d'avoir le soutien d'Aillon le Vieux, de Doucy en Bauges et de la Motte en Bauges. Ceci est donc une reconnaissance du travail de l'Accorderie par 8 communes sur 14 communes du Cœur des Bauges.

Dépenses

Il est important de rappeler que l'Accorderie a ouvert ses portes fin février 2018. Notre exercice n'est donc pas sur une année pleine.

Le total des dépenses autrement appelées charges d'exploitation est de 10 177 euros. Le premier poste de dépenses est constitué par le salaire de notre salariée. Il est de 7 299 euros pour 6 mois. En janvier et février sa rémunération a été prise en charge par le pôle emploi, le temps qu'elle se forme sur les multiples tâches à accomplir au sein de l'Accorderie. De plus, nous bénéficions d'une exonération de cotisations sociales dans le cadre de la ZRR qui dure 12 mois.

Ce poste est donc le plus important et va augmenter l'année prochaine, qui sera une année complète et verra la fin de la ZRR.

Les frais divers de fonctionnement représentent 2 873 euros. Ils sont très limités car nous avons eu la chance de trouver un local qui nous a été mis à disposition gracieusement jusqu'à fin juillet 2018. Le local où nous sommes actuellement, situé à 20 mètres de l'ancien, dans le vieux bourg du Châtelard, a un coût de 400 euros par mois.

Budget prévisionnel pour l'exercice comptable du 1 septembre 2018 au 31 août 2019

Dépenses

Le prochain exercice va évoluer de manière conséquente au niveau financier pour plusieurs raisons. Tout d'abord ce sera notre première année pleine c'est-à-dire avec une salariée présente 12 mois. Ensuite, notre salariée part en congés maternité en janvier. Elle va être remplacée pendant 7 mois. Ce remplacement qui est vital pour l'Accorderie va avoir un impact financier non négligeable.

L'aide de la ZRR (exonérations de cotisations sociales pendant 12 mois) va prendre fin en avril 2019. Le salaire sera donc plus important.

Ensuite, nos charges locatives augmentent notablement avec le nouveau local. Mais cela en vaut la peine car nous pouvons maintenant accueillir dans de bonnes conditions les AccordeurEs et organiser des ateliers collectifs. Nous avons d'ailleurs réalisé l'inauguration qui a été un franc succès et tout le monde a pu entrer ! c'est-à-dire au moins 80 personnes à la fois. Pour finir, l'aide au démarrage de l'ADISE-ACTIVES d'un montant de 10 000 euros devra être remboursée en 2019. Les provisions que nous avons pu réaliser vont nous permettre d'honorer ce prêt sans ponctionner le budget de fonctionnement.

Recettes

Concernant les financements, nos partenaires historiques que sont la Fondation MACIF et le Secours Catholique continuent à nous soutenir financièrement. Les institutions comme les communes, la communauté de communes, le département devraient maintenir leur soutien financier, sous réserve de changement politique. Nous regrettons un grand absent au niveau institutionnel : la Région Auvergne-Rhône-Alpes qui ne finance plus aucune action sociale ni d'économie sociale et solidaire.

Nous devons faire appel à de nouveaux financements pour couvrir les frais supplémentaires comme le Fonds de Développement de la Vie Associative géré par l'État. Nous avons eu un contact avec la CAF pour devenir Espace de vie Sociale. C'est un travail important mais qui permettrait à terme de pérenniser le financement de l'Accorderie tout en reconnaissant le travail social accompli. Enfin, il est prévu de rencontrer la MSA étant donné que notre territoire est rural. Le milieu agricole est un public important dans les Bauges.

Le prochain exercice sera donc notre première année de croisière. Nous espérons que les 14 communes du Cœur des Bauges ainsi que Leschaux soutiendront l'Accorderie qui est un projet de territoire à part entière.

Association Accorderie Coeur des Baugesla Chapelle73630 Doucy en Bauges

BUDGET PREVISIONNEL PROJET ACCORDERIE DES BAUGES

Montants obtenus garantis

Mise à jour du 09/11/18

CHARGES	1/09/2018 au 31/08/2019	1/09/2019 au 31/08/2020	PRODUITS	1/09/2018 au 31/08/2019	1/09/2019 au 31/08/2020
60 - Achats	2 795,00 €	2 795,00 €	70 Vente de produits, prestation	1 050,00 €	1 050,00 €
Achats d'études et de prestations de services					
Achats non stockés de fournitures (petite alimentation)	500,00 €	500,00 €	Vente de marchandises		
Fournitures non stock-ables (eau, énergie)	1 500,00 €	1 500,00 €	Produits des activités annexes		
Fourniture d'entretien et de petit équipement	300,00 €	300,00 €	Fonds de dotation	900,00 €	900,00 €
Fournitures administratives	350,00 €	350,00 €	Dons	150,00 €	150,00 €
Ordures ménagères	145,00 €	145,00 €			
61 - Services extérieurs	10 120,00 €	10 120,00 €	74 - Subventions d'exploitation	33 000,00 €	51 500,00 €
Locations locaux	6 000,00 €	6 000,00 €	DIRRECTE (aide au démarrage)	1 500,00 €	
Entretien et réparation informatique	200,00 €	200,00 €	Région Rhône-Alpes Auvergne		
Assurance	200,00 €	200,00 €	Département	2 500,00 €	2 500,00 €
Formation du personnel et des administrateurs	3 000,00 €	3 000,00 €	FDVA	15 000,00 €	2 000,00 €
Maintenance incendie	120,00 €	120,00 €	Communes des Bauges (15)	1 500,00 €	1 500,00 €
Photocopie et maintenance	300,00 €	300,00 €	Comcom Grand Chambéry	3 000,00 €	2 000,00 €
Documentation	300,00 €	300,00 €	Secours Catholique	3 000,00 €	3 000,00 €
62 - Autres services extérieurs	4 540,00 €	4 540,00 €	MSA	2 000,00 €	2 000,00 €
Rémunérations intermédiaires et honoraires (comptable)	600,00 €	600,00 €	Fondation de France	2 000,00 €	
Publicité, publication	500,00 €	500,00 €	Fondation Macif	2 500,00 €	2 500,00 €
Missions, réception	540,00 €	540,00 €	Fondation Crédit coopératif		
Déplacements, dont 10 A-R Paris RAF	2 000,00 €	2 000,00 €	Autres fondations (AG2R, RTE, EDF, agir sa vie)		
Frais postaux et de télécommunications	800,00 €	800,00 €	Fonds Leader (PNR des bauges)		
Services bancaires, autres	100,00 €	100,00 €	CAF - Prestation Espace Vie Sociale		36 000,00 €
63 - Impôts et taxes	250,00 €	250,00 €			
taxes locales	250,00 €	250,00 €			

64 - Charges de personnel	22 847,50 €	21 533,36 €			
rémunération salaire net CDD 24h/1an (AFPR en 2018 pendant 2 mois)	10 437,50 €	11 790,36 €	75 - Autres produits de gestion courante	4 855,20 €	4 855,20 €
cotisations sociales salariales et patronales	8 250,00 €	9 240,00 €	exonérations cotisations ZRR	1 734,00 €	1 734,00 €
Autres charges de personnel	3 757,00 €		dispositif AFPR Pôle emploi	360,00 €	360,00 €
Uniformation	200,00 €	300,00 €	financement participatif		
Médecine du travail	203,00 €	203,00 €	prorogation maternité	1 561,20 €	1 561,20 €
65 - Autres charges de gestion courante	350,00 €	350,00 €	Rbt UNIFORMATION	1 200,00 €	1 200,00 €
Adhésions: RAF	350,00 €	350,00 €	Remboursement frais RAF (réseau des Accorderies de France)		
66 - Charges financières			76 - Produits financiers		
67 - Charges exceptionnelles (provisions)	7 945,70 €	25 762,54 €			
68 - Dotation aux amortissements			77 - Produits exceptionnels		
TOTAL DES CHARGES PREVISIONNELLES	40 902,50 €	39 588,36 €	78 - Reprises sur amortissements et provisions	9 943,00 €	7 945,70 €
86 - Emplois des contributions volontaires en nature			79 - Transfert de charges		
Valorisation local	2 400,00 €	2 400,00 €	TOTAL DES PRODUITS PREVISIONNELS	48 848,20 €	65 350,90 €
Valorisation don de matériel	300,00 €	300,00 €	87 - Contributions volontaires en nature		
Bénévolat valorisé (en heure)	1000	1000	Valorisation local	2 400,00 €	2 400,00 €
TOTAL DES CHARGES	51 548,20 €	68 050,90 €	Valorisation don de matériel	300,00 €	300,00 €
			Bénévolat valorisé (en heure)	1000	1000
			TOTAL DES PRODUITS	48 848,20 €	65 350,90 €
			ÉCART	7 945,70 €	25 762,54 €
				17 134,00 €	14 134,00 €

Rapport moral et rapport d'activités 2018



L'Accorderie
Coeur des Bauges
Échanger et coopérer



**DES ÉCHANGEONS
SERVICES
ENTRE HABITANTS !**

Rejoignez-nous !

Permanences les :
Mercredi : 15h - 19h
Vendredi : 10h - 13h
Samedi : 10h - 13h

Maison Duc, Rue Amédée V
73 630 Le Châtelard
09 72 64 74 71
coeurdesbauges@accorderie.fr
www.accorderie.fr/coeurdesbauges/

Les Valeurs de L'Accorderie

L'Accorderie est une structure d'économie sociale et solidaire au sein de laquelle les adhérents partagent des valeurs communes telles que la **tolérance, le respect, la confiance, la solidarité, la bienveillance et la convivialité.**

- La convivialité : elle est indispensable dans les échanges comme dans les moments partagés.
- La bienveillance : l'Accorderie lutte contre l'exclusion et tente de ne pas en produire.
- L'équité : chacun a des compétences à apporter et une place valorisante au sein de l'Accorderie.

Une ouverture à tous :

Chaque individu qui respecte ces valeurs, est le bienvenu au sein de l'Accorderie, qui se veut être un modèle de **mixité et de cohésion sociale**. Chacun est invité à prendre part aux échanges de services, mais également à la vie de l'association.

Equité des services rendus :

Une heure de service rendu vaut une heure de service reçu, quels que soient la nature, la complexité ou l'effort reliés au service échangé.

De l'aide pour faire le ménage vaut autant que du dépannage informatique, de la correction de textes, de la couture ou des conseils en décoration. **L'échange de services repose sur un rapport égalitaire.**

Basé sur le volontariat :

L'offre de service est un geste volontaire et ne doit en aucun cas être une obligation. Un accordeur est toujours libre de refuser une demande de service sans avoir à se justifier. Aussi, il ne s'agit pas de bénévolat ou d'assistantat : chaque heure de service rendu doit donc être rémunérée en heure. Seule exception : la participation aux réunions du Conseil d'Administration.

Et la gouvernance partagée :

L'Accorderie se veut être l'**expression du pouvoir d'agir** de ses adhérents. Il est donc souhaitable qu'un maximum de ses membres s'investisse dans le fonctionnement et les processus décisionnels de l'association. Dans cette **démarche de démocratie participative**, la **libre parole** doit être assurée et les malaises ou insatisfactions devront être exprimés et traités selon les principes de **médiation**.

Un laboratoire d'idées :

Au-delà des échanges de services, l'Accorderie est aussi un lieu de rencontres, de partage et de créativité. C'est un laboratoire propice à l'**émergence de nouveaux projets**.

L'Accorderie incite donc à l'**initiative**, sans avoir peur de se tromper ou de commettre des erreurs.

Les Missions de L'Accorderie

Créer du lien : le territoire du massif des Bauges est assez étendu, avec une densité de population faible : les villages sont éloignés géographiquement et parfois isolés. Les habitants du massif sont d'une part baujus depuis plusieurs générations, d'autre part néo-ruraux. Le mode de vie (ex: travail hors du massif) actuel ne favorise pas le lien. L'Accorderie a pour but de re-crée ce lien entre habitants en favorisant les échanges de services.

Renforcer la coopération et le lien social intergénérationnel. L'Accorderie s'adresse à un public large (de 18 à 120 ans) et réunit des offres et demandes de services très variées. Elle permet de rencontrer des gens que l'on n'aurait pas eu l'occasion de côtoyer dans nos cercles habituels (amicaux, associatifs, sportifs...).

Développer le pouvoir d'agir des citoyens : lorsque qu'un accordeur a besoin d'un service, il a envie de passer à l'action, il va émettre une demande. Pour mettre en place cet échange, il va être amené à dépasser certains freins : téléphoner, solliciter un service, échanger et se mettre d'accord avec l'offreur.

C'est un processus à travers lequel les personnes concernées par des situations d'injustice ou d'inégalité font des apprentissages, développent des capacités, si et seulement si l'action est entreprise et que l'on se donne un peu de temps pour écouter ce qu'elle produit en nous et sur le contexte.

Améliorer ses conditions de vie : Il s'agit d'échanges sans argent. Certains accordeurs accèdent donc à une diversité de services, auxquels ils n'auraient pas pu prétendre via un échange monétaire. En rencontrant d'autres accordeurs (temps conviviaux, échange de services..), chacun étoffe son réseau et ses relations humaines.

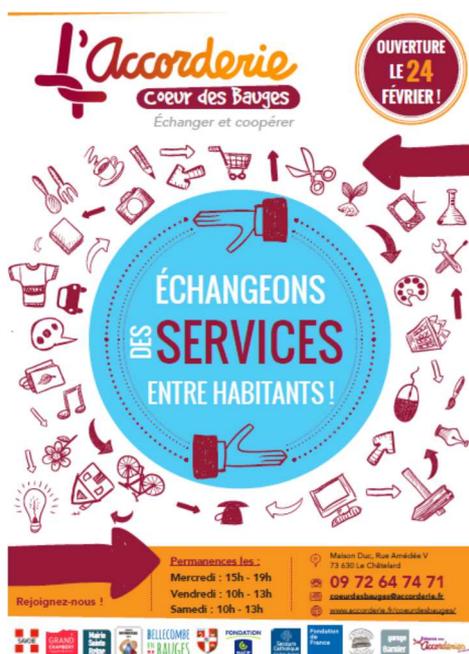
2018, l'année de démarrage de l'Accorderie Cœur des Bauges



Le chantier d'installation :

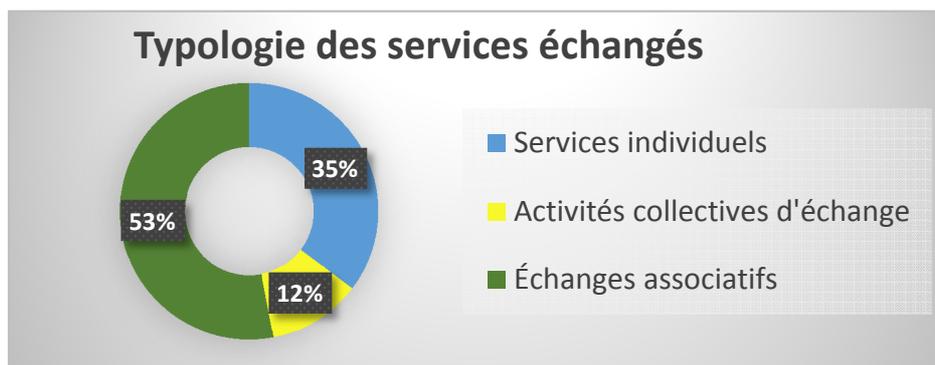
- ▽ Accueil et Formation de la salariée : rencontre avec d'autres Accorderies ; rencontres avec les partenaires associatifs du massif
- ▽ Suivi de la formation socle du Réseau des Accorderies de France (1 co-président, la salariée et 2 autres accordeurs ont participé)
- ▽ Création documents de communication : affiches, flyers, démarrage du site internet,
- ▽ Emménagement et aménagement du local à la Maison Duc

24 février 2018 : ouverture des portes !



Et depuis en quelques chiffres :

- **102** accordeurs inscrits
- **350** services proposés, **444** services rendus, soit près de **870** heures échangées !



- 93 permanences
- 8 repas partagés
- 4 apéros partagés
- 1 pti dèj partagé
- 1 film de Bérangère HAUET



<http://www.laviedeshauts.org/accorderie.html>

LA VIE DES HAUTS
transmettre, inspirer, innover

- Des chroniques hebdomadaires diffusées sur Radio Alto : dernières offres et échanges

Les faits marquants

- L'entretien des cabines à lire
- 1 Jardin partagé à Lescheraines qui totalise **325h**
- 1 salariée embauchée au 1^{er} Mars et en formation continue : formation de 5 jours au Village des Possibles et 3 jours sur la posture d'accompagnement
- 1 CA de 12 administrateurs dont 6 co-présidents. Réunions toutes les 3 semaines soit 17 réunions en Conseil d'administration et une multitude d'heures de réunions en Commission (ex : ressources humaines, finances et vie de l'Accorderie)

- 2 rencontres régionales : 1 rencontre à Die et une autre à Sardieu
- 1 stand lors du Troc Nature organisé à Héry sur Alby au printemps
- 1 Assemblée Générale du Réseau des Accorderies de France à Biarritz
- Déménagement et emménagement début Août du nouveau local par la communauté d'Accordeurs : décoration, petits travaux de bricolage, couture, récupération de matériaux provenant d'Emmaüs et e dons, soit **76h** –



- L'inauguration du local actuel le 5 octobre : environ 80 personnes présentes : **37 heures** de services rendus



- 1 journée pressage de pommes en partenariat avec le Secours Catholique le 20 octobre.

Projets en cours et à venir

L'EHPAD Maurice PERRIER au Châtelard : Des discussions entre la salariée et les professionnels de l'EHPAD sont en cours pour effectuer des échanges entre accordeurs et résidents.

Le projet de la Fondation de France ADMR – Radio alto et l'Accorderie :

L'objectif est d'identifier les personnes âgées du territoire souffrant de solitude, de reconnaître leurs envies et valoriser ce qu'elles peuvent faire et transmettre à des personnes pour ensuite les inclure dans un système d'échange de services visant à créer du lien sur le territoire. L'ADMR identifie les bénéficiaires intéressés par un recueil de mémoire, Radio Alto interview les personnes sous forme de recueil de paroles et identifie les besoins de la personne et la met en relation avec l'Accorderie. 6 personnes ont répondu être intéressées par l'Accorderie. 4 visites ont été effectuées auprès des personnes âgées par des accordeurs.

Le projet de la Fondation de France : Faire ensemble pour faire autrement. Les partenaires sont : Radio alto, Oxalis, Bio Bauges et l'Accorderie, L'objectif est de co-construire un projet de territoire pour la transition écologique et citoyenne.

Les partenariats :

Le Réseau des Accorderies de France a été créé en 2013 par la Fondation Macif, le Secours Catholique et la Caisse des Dépôts en vue d'appuyer la dynamique d'essaimage et de développement du concept d'Accorderie sur tout le territoire national.

Garant d'un socle de principes communs et habilité, par la Fondation Macif, à délivrer l'agrément «Accorderie », le Réseau s'est donné pour missions de :

- 1) Mutualiser, accompagner, professionnaliser et consolider les Accorderies existantes.
- 2) Favoriser et accompagner l'émergence et le démarrage de nouvelles Accorderies sur l'ensemble du territoire français.
- 3) Promouvoir les Accorderies et les représenter auprès des instances et organisations nationales et internationales.
- 4) Être garante du respect et de l'évolution de la Charte des Accorderies françaises.
- 5) Évaluer l'impact du concept : mesure d'impacts sur les territoires et les publics cibles.

Le Secours Catholique est membre fondateur des Accorderie et présence au sein du Conseil d'Administration du Réseau des Accorderies de France. Aide financière pour chaque Accorderie pour apporter reconnaissance et soutien pour sa pertinence en termes de lutte contre la pauvreté et l'exclusion.

La Fondation MACIF est membre fondateur des Accorderie et présence au sein du Conseil d'Administration du Réseau des Accorderies de France. Aide financière sur 3 ans pour le démarrage d'une Accorderie

La DIRECCTE aide L'Accorderie pour la mise en place du réseau d'échanges de services en apportant un soutien financier à hauteur de 5000€ :

Les résultats attendus sont :

- Une reconduction du poste d'animation et de coordination pour l'année 2019 au vu d'une pérennisation à long terme.
- L'adhésion des habitants
- L'implication des partenaires
- L'organisation d'évènements thématiques
- La réalisation ou la participation active de l'Accorderie à au moins un évènement thématique lié à l'emploi ou à l'économie
- Un partenariat en construction avec la Maison de Service au Public et avec les services départementaux de l'emploi et de l'insertion sociale

L'ADISES apporte un fond d'amorçage de 10 000€. Cet apport est destiné exclusivement à financer les immobilisations corporelles ou incorporelles liées à la création et/ou au développement de l'Association, ainsi que les besoins en fonds de roulement. Auvergne-Rhône-Alpes Active a pour vocation de consolider et de multiplier les initiatives économiques permettant de lutter contre l'exclusion professionnelle, notamment par la mise en œuvre de concours financiers adaptés. Auvergne-Rhône-Alpes Active propose à l'Association Bénéficiaire, de mettre des ressources à sa disposition pour favoriser son action et soutenir ses projets de développement.

Grand Chambéry soutient des actions d'Economie sociale et solidaire sur son territoire et donc apporte une aide de 3500€ pour le développement de l'Accorderie Cœur des Bauges.

Le Département de la Savoie apporte son soutien pour le démarrage à hauteur de 3500€ et notamment pour le projet Aide à la mobilité, accès aux droits et à l'information des populations fragilisées.

Liste de nos partenaires institutionnels et techniques



Sans omettre la Mairie d'Aillon-le-Vieux et la Mairie de Doucy-en-Bauges



Note d'orientation 2019 - AG du 23 novembre 2018

Consolider le budget de l'Accorderie

Continuer à faire connaître l'Accorderie auprès des habitants

Dynamiser les échanges

Se former aux nouvelles techniques de gouvernance